

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi seize juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, BOCQUERAZ Nathalie, Philippe GALL, Noël GARDEN, Julien FIAT, Christophe RUET

Absents excusés : Béatrice FIAT

Procuration : Béatrice FIAT donne pouvoir à Julien FIAT

Votants : 10

Nathalie BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2024-30 : TABLEAU DES POSTES ACTUALISES

Madame le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal,

APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité à compter de ce jour comme suit :

Fonctions	Grade	Nb de postes ouverts	Nb de postes pourvus	Nb d'heures hebdomadaire
Accompagnateur scolaire et chargé de propreté des locaux	Adjoint technique	1	1	10 heures
Chargé de la communication	Adjoint administratif	1	1	6 heures

PRECISE que la précédente délibération n°20220804-05 du 4 août 2022 fixant le tableau des effectifs de 2 postes est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE

